Annales historiques de la Révolution française

345 | juillet-septembre 2006
Varia

Léger-Félicité Sonthonax. La première abolition de l'esclavage. La Révolution française et la Révolution de Saint-Domingue

Jean-Claude Halpern

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/ahrf/7273
DOI : 10.4000/ahrf.7273
ISSN : 1952-403X

Éditeur :
Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée
Date de publication : 1 septembre 2006
Pagination : 188-191
ISSN : 0003-4436

Référence électronique
Jean-Claude Halpern, « Léger-Félicité Sonthonax. La première abolition de l'esclavage. La Révolution française et la Révolution de Saint-Domingue », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 345 | juillet-septembre 2006, mis en ligne le 08 juillet 2008, consulté le 01 juillet 2021. URL : http://journals.openedition.org/ahrf/7273 ; DOI : https://doi.org/10.4000/ahrf.7273

Ce document a été généré automatiquement le 1 juillet 2021.

Tous droits réservés

Léger-Félicité Sonthonax. La première abolition de l'esclavage. La Révolution française et la Révolution de Saint-Domingue

Jean-Claude Halpern

RÉFÉRENCE

Marcel Dorigny (dir.), *Léger-Félicité Sonthonax. La première abolition de l'esclavage. La Révolution française et la Révolution de Saint-Domingue*, textes réunis avec la collaboration de Yves Benot, Paris, Société française d'histoire d'Outre-Mer et Association pour l'étude de la colonisation européenne, Paris, 2005, 223 p. (1ère éd., 1997), ISBN 2-85970-034-X, 18 €.

1 Ce livre est la réédition d'une publication de 1997, reprenant des études parues dans le tome LXXXIV, n° 316, de la *Revue française d'histoire d'Outre-Mer*, et présentées pour la première fois lors d'un colloque consacré à Léger-Félicité Sonthonax au Musée des Arts africains et océaniens de Paris le 8 et le 9 septembre 1990, à l'initiative de l'Association *Mémoire de Léger-Félicité Sonthonax* et de son président, Serge Barcellini. Cette réédition est enrichie, en annexe, d'un certain nombre de documents relatifs à Sonthonax, pour la plupart inédits à ce jour, pour certains découverts, présentés et mis en perspective par Yves Benot avant sa disparition soudaine en janvier 2005.

2 Marcel Dorigny, à qui nous devons cette réédition, présente dans sa nouvelle introduction, l'évolution des connaissances depuis la tenue du colloque Sonthonax, sur les quinze dernières années, tandis que la mémoire de la traite négrière et de l'esclavage est devenu un enjeu qui s'est imposé au premier plan des débats publics en France. Trois grands colloques, à l'occasion du bicentenaire de la première abolition de l'esclavage, celle de 1793-1794, de la célébration de la deuxième abolition, celle,

définitive, du 27 avril 1848, et, entre ces deux événements majeurs, du bicentenaire du rétablissement de l'esclavage par Bonaparte en 1802, ont permis non seulement de rappeler la hardiesse du décret émancipateur du 16 pluviôse, mais de souligner le rôle déterminant des révoltes serviles de la Caraïbe, et le brutal retour en arrière opéré par Bonaparte. Des publications importantes, en France, à l'occasion de ces colloques et de ces événements, mais aussi en Angleterre et aux États-Unis, ont considérablement renouvelé la connaissance de la révolution de Saint-Domingue.

3 Les études contenues dans la réédition de ce *Sonthonax*, déjà épuisé après son édition de 1997, tant le personnage est un acteur-clé de la première abolition de l'esclavage, ont déjà fait dans les *AHRF* l'objet d'un compte rendu, avant même leur publication, par Serge Barcellini, l'organisateur du colloque de 1990 « Léger-Félicité Sonthonax, bilan d'un colloque » (nos 3-4, 1993, p. 536-544). Reprenons-en rapidement les principaux points.

4 Léger-Félicité Sonthonax est né à Oyonnax en 1763, dans une famille qui a acquis une certaine aisance. Il est collégien à Nantua, puis il étudie le droit à Dijon. Louis Trénard et Jean Bart situent le cadre de ces années de formation, sur lesquelles nous savons cependant peu de chose. Lorsque la Révolution éclate, Sonthonax est avocat à Paris depuis déjà quelques années ; nous ignorons, comme le montre Marcel Dorigny, les origines de l'intérêt qu'il porte aux questions coloniales ; ce n'est pas par Brissot qu'il les a découvertes. Les deux hommes se connaissent au club des Jacobins, et, quand la Société des Amis des noirs demande l'abolition de la traite et l'égalité des hommes de couleur, Sonthonax, déjà, se prononce pour l'abolition immédiate de l'esclavage, dans un article du 25 septembre 1790 des *Révolutions de Paris*. C'est grâce à l'appui de Brissot qu'il est désigné comme l'un des trois commissaires civils pour Saint-Domingue le 29 avril 1792.

5 Jacques Thibau analyse la situation de l'île à l'arrivée des commissaires : ils sont chargés d'appliquer le décret de mars 1792 qui accorde l'égalité aux hommes de couleur, mais doivent faire face à un pouvoir blanc en déliquescence, alors que des hommes de couleur ont pris les armes, ont négocié avec les esclaves révoltés, eux-mêmes liés aux Espagnols. L'entrée en guerre de l'Angleterre et de l'Espagne en février et mars 1793 ne fait qu'ajouter à la complexité de la situation, d'autant que le pouvoir blanc s'entend avec l'Espagne et surtout l'Angleterre pour maintenir l'esclavage. L'insurrection des esclaves est cependant devenue l'élément essentiel qui commande la politique de Sonthonax sur l'île.

6 Comme le montre Gérard Barthélémy, il choisit l'alliance avec le groupe des noirs libres et Toussaint Louverture, pariant sur l'amalgame de la couleur, l'alliance entre la Révolution française et les noirs de Saint-Domingue. Cependant, l'étude de Jacques de Cauna montre que les deux commissaires Sonthonax et Polverel n'ont pas la même vision de la société nouvelle qui doit naître de la fin du système servile. Sonthonax, dans la partie Nord, proclame le 29 août 1793 l'abolition générale de l'esclavage. Décision historique. Il envisage le maintien de la structure hiérarchique des plantations. Polverel, quant à lui, avait proclamé dès le 27 août une abolition – progressive. Mais il était partisan d'une répartition des terres entre les nouveaux libres, sur la base d'un système autogéré. C'est la vision de Sonthonax qui l'emporte, reprise par Toussaint Louverture, prélude au « caporalisme agraire » de Christophe...

7 Mais, alors que la métropole à son tour abolit l'esclavage le 4 février 1794, le 16 pluviôse de l'an II, Sonthonax et Polverel ont été, paradoxalement, mis en accusation par la

Convention le 16 juillet 1793. Ils sont arrêtés le 8 juin 1794 et conduits en France, où ils débarquent le 12 thermidor, deux jours après l'exécution de Robespierre. Neuf volumes de *Débats* rendent compte d'un procès, qui les lave des allégations de leurs accusateurs (Polverel est décédé entre-temps). Yves Benot souligne quelques interrogations, suscitées par la lecture des débats : les commissaires auraient-ils eu des instructions de Brissot restées secrètes? Pourquoi Sonthonax ne cite-t-il jamais le nom de Toussaint alors que les commissaires ont connaissance de son ralliement à la République depuis juin 1794 ? La réponse à cette question éclairerait la seconde mission à Saint-Domingue (1796-1797).

8 Celle-ci est bien différente de la première : celle-là avait proclamé la liberté générale ; il s'agit désormais de remettre les nouveaux libres au travail. D'après Robert Louis Stein, le biographe de Sonthonax, le bilan positif de cette deuxième mission est limité : les conditions de vie sont meilleures, et Sonthonax entreprend de fonder une société nouvelle, par un effort important d'éducation, comme le souligne Gérard M. Laurent. Mais le général mulâtre Rigaud fait pratiquement sécession dans le Sud de l'île, et les relations se dégradent avec Toussaint Louverture. Françoise Bléchet, en présentant la correspondance de Sonthonax à la Bibliothèque nationale, rapporte le ton vif de certains de leurs échanges.

9 Sonthonax est élu député de Saint-Domingue au Conseil des Cinq-Cents en août 1796, et un an plus tard, est contraint de s'embarquer pour la France sous la pression de Toussaint. Bernard Gainot étudie l'histoire de la députation de Saint-Domingue entre janvier 1798 et mai 1799. Les onze députés sont républicains et partisans de la liberté générale dans les colonies, mais se divisent face à l'évolution de la situation : Sonthonax et la majorité de ses collègues dénoncent avec force Toussaint ; Laveaux, au contraire, lui garde sa confiance.

10 Après le coup d'État de Brumaire, la carrière de Sonthonax s'achève ; Bonaparte ne lui pardonne pas la liberté générale ; il est sans cesse inquiété. Il meurt à l'âge de 50 ans en 1813.

11 Roland Desné montre le peu de place et l'effacement progressif de la mémoire de ce personnage dans les dictionnaires et les encyclopédies. Serge Barcellini en analyse les raisons : Sonthonax n'écrivit ni livre, ni article, ne laissa pas d'archives. Sa famille ne fit aucun effort pour assurer son souvenir. Ni sa commune natale, Oyonnax, ni son pays d'adoption, Haïti, ne manifestèrent beaucoup d'efforts, et les historiens lui accordèrent un intérêt très relatif : la mémoire de l'abolition de l'esclavage s'est concentrée sur Toussaint Louverture, d'une part, Victor Schoelcher de l'autre.

12 Michel Vovelle tire les conclusions de ces études : Sonthonax entre dans l'histoire pour avoir été le premier à abolir l'esclavage dans les colonies françaises, fait entrer cette émancipation dans le cadre d'une république à la fois française et universelle. Il appartint à ce Girondin d'être le précurseur du décret du 16 pluviôse, l'une des mesures les plus audacieuses de la Convention montagnarde.

13 Enfin, cette deuxième édition du *Sonthonax* présente plusieurs documents en majorité inédits. Il s'agit d'abord de trois lettres, découvertes par Yves Benot dans une série des Archives nationales des plus hétérogènes, qui apportent des éclairages et des précisions sur les circonstances qui précèdent l'abolition du 29 août 1793 (une lettre de Sonthonax au journaliste jacobin Milscent, deux lettres du chef insurgé Pierrot, l'une à Galbaud, gouverneur de Saint-Domingue qui quitte l'île à la fin de juin 1793 après être entré en conflit avec les gouverneurs civils, et l'autre à Sonthonax lui-même). Il s'agit ensuite,

issus de la même série, de deux documents du procès Milscent, dans les premiers jours de prairial de l'an II, tout à la fois accusé d'avoir appelé à livrer l'île de Saint-Domingue aux Anglais, de fédéralisme et de dantonisme... À Saint-Domingue, les interrogatoires de l'abbé Delahaye, curé du Dondon, et de l'abbé Roussel, curé de la Grande Rivière du Nord, éclairent de l'intérieur les mécanismes de l'insurrection, et aussi le rôle de ses chefs initiaux, Biassou et Jean-François, puis Toussaint ; ils montrent aussi l'incompréhension des autorités face à la révolte servile. En provenance du legs Marcel Chatillon, aux Archives départementales de la Gironde, figure une lettre de Sonthonax à Brissot, en date du 4 janvier 1793, où, tout en soulignant son isolement face aux blancs de la colonie et à l'insurrection, il souligne les dangers d'un affranchissement subit. L'ouvrage reproduit encore la découverte fortuite, en juillet 2005, par un collectionneur privé, d'un manuscrit de la proclamation de Sonthonax du 29 août 1793, alors que jusqu'à présent, notre connaissance de cette proclamation provenait uniquement de l'affiche imprimée en français et en créole. Ce manuscrit permet de mettre en évidence de nombreuses variantes sur le texte imprimé. En contre-point, est reproduite une affiche des colons s'opposant à l'abolition de l'esclavage, au nom de la résistance à l'oppression. Enfin, des documents (déjà publiés par Yves Benot, auxquels s'ajoute une lettre inédite) éclairent l'exil de Sonthonax ordonné en 1803 par Bonaparte, après la dénonciation d'un certain Lapointe, ancien colon de Saint-Domingue.